

Ville de Landivisiau - Séance du 28 février 2019 - n° 2019/105

PROPOSITION DE DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT MUNICIPAL – MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précise que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil municipal. Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la proposition suivante :

Le programme de réhabilitation de l'ancienne M.L.C. devrait s'achever au cours de l'été. Pour la mise en service de ce site prévue à la rentrée scolaire 2019, il est proposé, après accord de la famille, que cet équipement essentiellement dédié à la petite enfance et à la jeunesse soit dénommé « *Espace Georges TIGREAT* » en reconnaissance de l'engagement municipal de Georges TIGREAT, adjoint au maire de 1983 à 2001 et maire de 2001 à 2014.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 14 février 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE la dénomination de la Maison des Loisirs et de la Culture : « *Espace Georges TIGREAT* ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 février 2019

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13...03...2019

Et de la publication, le... 13...03...2019

Fait à Landivisiau, le... 03...03...2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



[Handwritten signature in blue ink over the official seal]